DECLARATION **DU BURUNDI** A LA 34ème SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL, **Le 7/11/2019**

**ETAT EXAMINE : L’ANGOLA**

Merci Monsieur le Président

Le Burundi souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation angolaise et la félicite pour son rapport exhaustif.

Nous félicitons le Gouvernement d’Angola pour les progrès significatifs réalisés depuis son dernier examen.

L’adoption de la stratégie nationale relative aux droits de l’homme 2019-2022 et la formation aux droits de l’homme dispensée à différents responsables chargés de l’application des lois font montre de la détermination du Gouvernement d’Angola à améliorer la situation des droits de l’homme dans le pays.

Le Burundi salue les mesures législatives et institutionnelles prises pour prévenir et combattre la corruption.

Dans un esprit constructif, le Burundi recommande à l’Angola d’accélérer le processus de ratification du Protocole Facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants déjà signé en septembre 2013.

Le Burundi félicite le Gouvernement d’Angola pour les efforts déployés pour garantir l’accès aux soins de santé pour tous.

L’adoption d’un Plan National de Développement pour 2018-2022 est une mesure louable qui mérite également d’être particulièrement soulignée.

Le Burundi souhaite à l’Angola un examen couronné de succès.

Merci Monsieur le Président.